

Comme les peuples de la vieille Europe, notre peuple a une loi relative au travail des enfants. Mais le reproche le plus grave que l'on peut adresser à cette loi, c'est son inexécution. La question en vaut la peine et nous demandons à l'administration provinciale de la reconsidérer dans le but quelle veut atteindre.

Que dire maintenant de l'alcoolisme, ce vice crapuleux qui ruine l'ouvrier, détruit sa santé, le livre sans défense aux atteintes de toutes les épidémies, et exerce une funeste influence jusque dans sa descendance ! Déjà les sociétés de tempérance, établies depuis quelques années dans notre ville, ont produit un bien immense. Devant un désordre aussi considérable qui dégrade l'homme physiquement et moralement, l'autorité doit avoir le courage de le regarder en face et de l'attaquer par tous les moyens possibles, entre autre, en infligeant des pénalités exemplaires contre le scandale de l'ivresse publique et contre les débitants qui continuent à délivrer des boissons aux individus déjà sous l'influence alcoolique. Les chefs de fabriques eux-mêmes, par une surveillance attentive, sont aussi capables d'améliorer la position ouvrière. Enfin, l'influence bienfaisante de l'hygiène est peut-être un des plus puissants moyens de grandir l'homme. Il faut donc insister sur la nécessité d'instruire le peuple canadien des notions pratiques de l'hygiène. Un excellent mode d'éducation sanitaire est celui employé en Angleterre et qui a produit les plus heureux résultats. C'est la publication des tracts populaires sur l'hygiène pratique. C'est un mouvement à seconder et à développer parmi notre population si nous voulons travailler avantageusement à la prospérité et au bien-être de notre race.

Pour combattre la dégénérescence phy-

sique et morale des sociétés modernes dont le signal est parti de la vieille Europe, il faut songer à développer l'intelligence et le sens moral du peuple et à lui apprendre ces notions pratiques d'hygiène sans lesquelles l'homme abandonne au hasard sa sécurité et celle de ses enfants.

Dr. J. I. DESROCHES

CHRONIQUE DE L'HYGIENE EN EUROPE.

Un filtre ventilateur.— La vaccination cholérique du Dr Ferran.— Travaux du Conseil d'hygiène de Prague en 1884.— La recherche des sulfates dans le vin.— L'hydro-naphtol, nouveau désinfectant.— De l'argyrisme chez les orfèvres.— Le salicylage des bières.—

Dans la *Industria e Inventiones* de l'Ingénieur Bolibar de Barcelone nous trouvons la description d'un filtre très curieux et qui semble offrir certains avantages. Ce filtre se compose de deux récipients en terre, porcelaine ou verre. L'un, le récipient A est destiné au filtrage de l'eau, l'autre le récipient B reçoit l'eau filtrée. Ce dernier B se place à une certaine distance verticale au-dessous de A ; le tube qui rejoint A à B est muni en haut près du robinet de sortie d'un petit système spécial, dont la description ne serait claire qu'à l'aide d'une figure, qui permet à de l'air filtré de s'introduire dans le tube et par suite l'eau filtrée s'aère. Le principe sur lequel repose ce système d'aération est le principe de la trompe à mercure ou à eau dont on se sert dans les laboratoires pour faire le vide. La matière filtrante employée pour l'eau est d'après la *Industria* du charbon et des éponges. Nous repoussons complètement l'emploi de ces dernières ; un filtre à éponge est plutôt nuisible qu'utile. Il est évident que comme matière filtraute on peut, dans ce filtre, en employer une quel-